Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212200133-20251204-2025_9_9-DE

Commune de BOURBRIAC

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURBRIAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Claudine GUILLOU, Maire.

ETAIENT PRESENTS : GUILLOU Claudine, LE BLOAS Jean-Jacques, LE FLOC'H Patrick, GUEGAN Florence, SERANDOUR Louis, LE COUSTER Béatrice, LOSTYS Jérôme, GUILCHER Gwénaëlle, BLANCHARD Benoit, HERVE Jean-Luc, GODEFROY Didier, LE COUSTER Christelle, PRIDO Loïc

ABSENTS EXCUSES : TOUCHERY CREPIEUX Sandrine donne pouvoir à GUILCHER Gwénaëlle, LE COZ Caroline donne pouvoir à LE COUSTER Béatrice, DRONIOU Christian donne pouvoir à LE COUSTER Christelle, BRIOU Julien donne pouvoir à BLANCHARD Benoit, LE NEINDRE Myriam donne pouvoir à GODEFROY Didier, Murielle COATRIEUX donne pouvoir à HERVE Jean-Luc

Secrétaire de séance : GODEFROY Didier

Date de la convocation : le 27/11/2025

FINANCES : REDADEG 2026 : frais de participation

7.5 Délibération n°2025/9-9

Madame le Maire rappelle l'objectif de la Redadeg : il s'agit d'une course de relais solidaire, sans compétition, ouverte à tous, dont l'enjeu est de véhiculer un message en breton à travers la Bretagne, sans s'arrêter. L'événement mobilise des milliers de personnes à travers les cinq départements bretons.

Les kilomètres sont vendus aux particuliers, aux collectivités, aux entreprises, aux associations. Les bénéfices sont redistribués à des projets qui favorisent l'usage de la langue bretonne au quotidien dans la vie sociale et familiale.

L'édition 2026 s'élancera de Lannion le vendredi 8 mai 2026 et arrivera à Nantes le samedi 16 mai après 2226 km sur les routes des 5 départements bretons.



Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212200133-20251204-2025_9_9-DE

Le kilomètre pour les communes de – 3000 habitants est fixé à 250€. Le numéro du Km pour le centre bourg de Bourbriac est le **298** (préréservé).



Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de :

- D'allouer une subvention 2025 de 250€ à la REDADEG 2026 représentant l'achat d'un kilomètre.

Fait et délibéré en séance le 04/12/2025

Le secrétaire de séance, GODEFROY Didier	Le Maire, Claudine GUILLOU

La présente délibération peut faire objet d'un recours gracieux devant Mme le maire de Bourbriac dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication et sa transmission aux services de l'État (article R. 421-1 du Code de Justice administrative) ou à compter de la réponse de la commune si un recours gracieux a été préalablement déposé.